



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 12 novembre 2019*

N°2019/84 : ACQUISITION PARTIELLE DE LA PARCELLE AP 262 RUE DE MONTCEAUX SITUEE EN EMPLACEMENT RESERVE N°1 POUR LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET EQUIPEMENTS PUBLICS LIES AU FONCTIONNEMENT SCOLAIRE

L'an deux mille dix-neuf le mardi 12 novembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 6 novembre 2019.

Etaient présents : 20

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Michel EBERHART, Annick PANE, Gérard MORAUX, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Emmanuel FONKING, Fathia BEN MABROUK, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Isabelle GUILA CORNIL.

Pouvoirs : 3

Madame Francine BERTHAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Eric KRAEMER à Monsieur Serge MAGLIOZZI.

Absents excusés : 4

Monsieur Christophe BLONDEL DEBLANGY, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER.

M. Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission urbanisme/VRD/Développement durable du 29 octobre 2019

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20191112-2019-084DEL-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

A L'UNANIMITE

DECIDE d'acquérir partiellement la parcelle AP 262 sise rue de Montceaux pour une superficie d'environ 700 m² au prix de 60 euros le m² soit 42000 euros.

DIT que les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les actes correspondants.

DIT que les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les actes correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

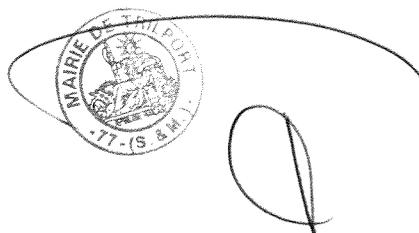
Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

The image shows the official seal of the Mayor of Meaux, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE MEAUX' and '77-(S. & N.)'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.